

réforme CCD & STD2A

création & culture design, sciences et technologies design et arts appliqués

Séminaire national, 6 & 7 décembre 2010

I. l'accompagnement personnalisé (bo spécial n°1, 04/02/10)

a. accompagnement personnalisé des élèves

- aide pour les élèves qui rencontrent des difficultés
- approfondissement, apprentissage de l'autonomie, méthodes, prise de parole, prise de notes
- conseils et aide pour l'orientation

b. favoriser l'accès à la culture

- un professeur référent « culture »
- la vidéo à la demande (films du patrimoine)
- information sur l'actualité culturelle
- diffusion de manifestations culturelles via les nouvelles technologies
- des programmes d'enseignement davantage tournés vers la culture

c. favoriser la responsabilisation des lycéens

- livret de compétences
- modernisation des textes régissant les droits et les devoirs
- valorisation de l'engagement des lycéens en reconnaissant leurs initiatives, y compris en dehors du lycée
- accompagnement pour la création ou gestion d'associations

1/3. accompagnement personnalisé

- s'adresse à tous les élèves tout au long de leur scolarité au lycée
- 72 heures par année sont accordées à tous les élèves dans le cadre de groupes à effectif réduit
- il s'agit de répondre de manière très diversifiée aux besoins de chaque élève avec toute la souplesse nécessaire

2/3. accompagnement personnalisé

– les axes de travail (contenus) :

- attention particulière portée sur les compétences de base (retour sur le socle commun)
- mise en œuvre de travaux interdisciplinaires
- construction d'un parcours de formation et d'orientation réfléchis
- en seconde : mettre en place des méthodes pour permettre à l'élève de tirer profit de ses études et de construire un projet personnel
- en première : favoriser l'acquisition de compétences propres à chaque voie de formation tout en lui permettant de développer son projet d'orientation post-bac
- en terminale : contribuer à la préparation à l'enseignement supérieur

3/3. accompagnement personnalisé

obligations :

- l'ap suppose le travail commun avec co-psy et prof documentaliste
- l'ap impose une évaluation en fin d'année en concertation avec le conseil pédagogique

II. la grille horaire de seconde (BO spécial n°1 du 04/02/10, article 6 de l'arrêté du 27 mai)

6 heures hebdomadaires en seconde ede ccd

- par **dérogation**, les 6 heures remplacent tous les autres ede
- il n'y a plus de dédoublement annoncé
- l'enveloppe horaire est attribuée à chaque établissement, globalisée, selon des indications d'utilisation propres à chaque académie
- les 10h30 destinées aux groupes à effectif réduit, sont prévues pour toutes les disciplines (30 mn à l'ECJS)

Classe de seconde générale et technologique

Disciplines	Horaire élève
Enseignements communs	
Français	4 h
Histoire-géographie	3 h
LV1 et LV2 (enveloppe globalisée) (a)(b)	5 h 30
Mathématiques	4 h
Physique-chimie	3 h
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30
Éducation physique et sportive	2 h
Éducation civique, juridique et sociale (c)	0 h 30
Accompagnement personnalisé	2 h
Heures de vie de classe	10 h annuelles

NB : un même enseignement ne peut être choisi au titre des enseignements d'exploration et des enseignements facultatifs.

(a) La langue vivante 2 ou 3 peut être étrangère ou régionale.

(b) Enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue.

II. les grilles horaires du cycle terminal (BO n° du 24/06/10, article 6 de l'arrêté du 27 mai)

13+1 heures hebdomadaires en première

- il n'y a plus de dédoublement annoncé
- l'enveloppe horaire est attribuée à chaque établissement, globalisée, selon des indications d'utilisation propres à chaque académie
- les heures destinées aux groupes à effectif réduit : diviser le nombre d'élèves prévus par 29 et multiplier par 18.

Annexe

Liste et horaire hebdomadaire des disciplines enseignées dans le cycle terminal de la série STD2A de la voie technologique

1) Classe de première

Enseignements obligatoires	
Disciplines	Horaires
Français	3 h
Histoire-géographie	2 h
Langues vivantes 1 et 2 (1)	3 h
Éducation physique et sportive (2)	2 h
Physique-chimie	3 h
Mathématiques	3 h
Design et arts appliqués	13 h
Design et arts appliqués en langue vivante 1 (3)	1 h
Accompagnement personnalisé	2 h
Heures de vie de classe	10 h annuelles
Enseignements facultatifs	
Disciplines	Horaires
Deux enseignements au plus parmi les suivants : - éducation physique et sportive - arts (arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique ou théâtre)	3 h
Atelier artistique	72 h annuelles

17+1 heures hebdomadaires en terminale

- il n'y a plus de dédoublement annoncé
- l'enveloppe horaire est attribuée à chaque établissement, globalisée, selon des indications d'utilisation propres à chaque académie
- les heures destinées aux groupes à effectif réduit : diviser le nombre d'élèves prévus par 29 et multiplier par 18.

2) Classe terminale	
Enseignements obligatoires	
Disciplines	Horaires
Philosophie	2 h
Langues vivantes 1 et 2 (1)	3 h
Mathématiques	3 h
Physique chimie	2 h
Éducation physique et sportive (2)	2 h
Design et arts appliqués	17 h
Design et arts appliqués en langue vivante 1 (3)	1 h
Accompagnement personnalisé	2 h
Heures de vie de classe	10 h annuelles
Enseignements facultatifs	
Disciplines	Horaires
Deux enseignements au plus parmi les suivants :	3 h
- éducation physique et sportive	
- arts (arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique ou théâtre)	
Atelier artistique	72 h annuelles

III. la transversalité dans les nouvelles formations en design & arts appliqués

a. transversalité et travail collaboratif

- projet pédagogique d'équipe : collectif, collaboratif, pluridisciplinaire
- approfondir les connaissances et compétences des élèves par une approche commune de contenus et de questions liées à ces contenus
- préparer les élèves à l'environnement professionnalisant (études post-bac) : le designer s'inscrit dans une activité de conception* plurielle

* la conception consiste à élaborer un « artefact » ne résultant pas d'un modèle existant

b. transversalité rime avec pluridisciplinarité

- ouvrir vers une compétence de concepteur en élargissant le champ des apprentissages par l'enrichissement des disciplines
- assumer la complémentarité des compétences disciplinaires en améliorant la visibilité respective des disciplines « scientifiques » et des disciplines « artistiques » dans un enseignement à visée technologique collaborative

« L'excès de spécialisation impose une tentative d'interdisciplinarité. Interdisciplinarité signifie contact et compréhension entre les hommes qui travaillent dans différents secteurs de spécialisation. Le contact s'établit de deux façons: tout d'abord, le technicien d'un secteur doit clarifier pour le technicien d'un autre secteur le sens de ses propres discours et les frontières de son propre univers de discours ; ensuite, tous deux doivent essayer de traduire les éléments valables pour celui d'autrui. Dans ce travail de transvasement (auquel toute la culture participe), on renverse beaucoup de liquide par terre. Les tentatives de traductions engendrent des métaphores rapides, des contresens, des courses forcées pour une mise à jour apparente. Comme pour la divulgation du sommet de la pyramide à la base, le transvasement d'un secteur à un autre secteur de niveau équivalent engendre de l'inflation. »

Eco, U., 1985-2008. *La guerre du faux*, Livre de Poche, pp. 227-228.

IV. le pôle transversal « outils & méthodes »

a. Le projet du pôle transversal outils & méthodes

- « [...] Acquérir les outils et les méthodes nécessaires (pour s'intégrer, avec réussite, à terme dans le métier qu'ils ont choisi) :
- à la constitution de ressources,
 - à l'analyse, à l'investigation, à la synthèse,
 - à la communication,
 - à l'évaluation de sa production.

Ce pôle transversal ne donne pas lieu à un cours mais il intéresse les quatre autres pôles avec lesquels il est en synergie constante.

(Projet de programme de Design & Arts appliqués du bac STD2A, publié sur EDUSCOL, page 4/10.)

b. un support de travail d'équipe (1/2)

les entrées du pôle :

- les ressources

- **observation, identification de l'information**
- **sélection, hiérarchisation et organisation de l'information**
- **saisie de l'information**
- **restitution des informations à des fins d'exploitation**

- l'analyse, l'investigation, la synthèse

- **questionnement et démarche analytique**
- **recherche, exploration, expérimentation, manipulation**
- **test et comparaison à des fins de compréhension des objets d'étude**
- **déduction en vue de la formulation d'hypothèses**

b. un support de travail d'équipe (2/2)

.../...

- la communication
 - **codes et dispositifs**
 - **vocabulaire spécifique**
 - **outils et supports**

- l'auto-évaluation
 - **argumentation**
 - **distanciation / appropriation**

chacune de ces entrées irrigue l'ensemble des quatre pôles à vocation disciplinaire : il suppose une concertation à des fins d' « optimisation » de l'enseignement

